

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-first Parliament, 2011-12

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

ABORIGINAL PEOPLES

Chair:

The Honourable GERRY ST. GERMAIN, P.C.

Tuesday, October 16, 2012 (in camera)
Wednesday, October 17, 2012

Issue No. 24

Thirtieth meeting on:

The federal government's constitutional, treaty,
political and legal responsibilities
to First Nations, Inuit and Metis peoples
and other matters generally relating to
the Aboriginal Peoples of Canada
(Additions to Reserves)

and

Fourteenth meeting on:

Legal and political recognition
of Métis identity in Canada

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
quarante et unième législature, 2011-2012

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

PEUPLES AUTOCHTONES

Président :

L' honorable GERRY ST. GERMAIN, C.P.

Le mardi 16 octobre 2012 (à huis clos)
Le mercredi 17 octobre 2012

Fascicule n° 24

Trentième réunion concernant :

Les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles,
politiques et juridiques du gouvernement fédéral
à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis
et d'autres questions générales relatives
aux peuples autochtones du Canada
(Ajouts aux réserves)

et

Quatorzième réunion concernant :

La reconnaissance juridique et politique de l'identité
des Métis au Canada

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE
ON ABORIGINAL PEOPLES

The Honourable Gerry St. Germain, P.C., *Chair*

The Honourable Lillian Eva Dyck, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Ataullahjan	Lovell Nicholas
Brazeau	Munson
Campbell	Patterson
* Cowan	Raine
(or Tardif)	Sibbeston
Demers	White
* LeBreton, P.C.	
(or Carignan)	

*Ex officio members

(Quorum 4)

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES PEUPLES AUTOCHTONES

Président : L'honorable Gerry St. Germain, C.P.

Vice-présidente : L'honorable Lillian Eva Dyck

et

Les honorables sénateurs :

Ataullahjan	Lovell Nicholas
Brazeau	Munson
Campbell	Patterson
* Cowan	Raine
(ou Tardif)	Sibbeston
Demers	White
* LeBreton, C.P.	
(ou Carignan)	

* Membres d'office

(Quorum 4)

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, October 16, 2012
(52)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met in camera this day, at 9:35 a.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Gerry St. Germain, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Ataullahjan, Brazeau, Campbell, Demers, Dyck, Patterson, Raine, St. Germain, P.C., and White (9).

In attendance: Tonina Simeone, Shauna Troniak and James Gauthier, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, June 16, 2011, the committee continued its consideration of the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada (Additions to Reserve). (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee considered a draft report.

It was agreed that staff be permitted to remain during the in camera portion of the meeting.

At 10:12 a.m., the committee resumed in camera to consider future business of the committee.

At 10:19 a.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, October 17, 2012
(53)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day, at 6:58 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Gerry St. Germain, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Ataullahjan, Campbell, Demers, Dyck, Patterson, Raine, St. Germain, P.C., and White (8).

In attendance: Shauna Troniak and Wren Nasr, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 16 octobre 2012
(52)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui à huis clos, à 9 h 35, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Gerry St. Germain, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Ataullahjan, Brazeau, Campbell, Demers, Dyck, Patterson, Raine, St. Germain, C.P., et White (9).

Également présents : Tonina Simeone, Shauna Troniak et James Gauthier, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 16 juin 2011, le comité poursuit son examen des responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada (Ajouts aux réserves). (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

Conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité étudie un projet de rapport.

Il est convenu d'autoriser le personnel à demeurer dans la pièce durant la partie de la réunion tenue à huis clos.

À 10 h 12, le comité poursuit la séance à huis clos pour examiner ses travaux futurs.

À 10 h 19, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 17 octobre 2012
(53)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui à 18 h 58, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Gerry St. Germain, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Ataullahjan, Campbell, Demers, Dyck, Patterson, Raine, St. Germain, C.P., et White (8).

Également présents : Shauna Troniak et Wren Nasr, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, March 28, 2012, the committee continued its consideration on the evolving legal and political recognition of the collective identity and rights of the Métis in Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 14.*)

WITNESSES:

North Slave Metis Alliance:

William (Bill) A. Enge, President;
Christopher Devlin, Counsel.

Mr. Enge made a statement and, together with Mr. Devlin, answered questions.

At 8:00 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 28 mars 2012, le comité poursuit son étude sur l'évolution de la reconnaissance juridique et politique de l'identité collective et des droits des Métis au Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 14 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

North Slave Metis Alliance :

William (Bill) A. Enge, président;
Christopher Devlin, conseiller juridique.

M. Enge fait une déclaration puis, avec M. Devlin, répond aux questions.

À 20 heures, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Marcy Zlotnick

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, October 17, 2012

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 6:45 p.m. to examine and report on the legal and political recognition of Metis identity in Canada.

Senator Gerry St. Germain (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good evening. I would like to welcome all honourable senators and members of the public who are watching this meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples. They will either be watching on CPAC or the Web, possibly. I am Gerry St. Germain from British Columbia, originally from Manitoba, and I have the privilege of chairing this committee with these wonderful members. The mandate of this committee is to examine legislation and matters relating to the Aboriginal peoples of Canada generally.

Today we will be hearing testimony relating to a specific order of reference that authorizes us to examine and report on the legal and political recognition of Metis identity in Canada.

The early meetings on this study have consisted of briefings from various government departments that have provided us with information including facts on current federal programs and services, the status of Crown-Metis relations, general statistical information, and current legal issues, among other things.

[*Translation*]

Before giving the floor to our witnesses, I would like to introduce the members of the committee who are here tonight.

[*English*]

On my left is the deputy chair; from the province of Saskatchewan we have Senator Lillian Dyck. Next to Senator Dyck is Senator Larry Campbell from British Columbia.

On my right is Senator Ataullahjan from Ontario. Next to Senator Ataullahjan is Senator Patterson from Nunavut. Next to Senator Patterson is Senator Nancy Greene Raine from British Columbia as well. Next to Senator Raine is Senator Vernon White, also from Ontario. Last, but certainly not least, from Quebec, Senator Jacques Demers, the coach.

Members of the committee, please help me in welcoming our witnesses. They are from the North Slave Métis Alliance. With us tonight we have the president, William Enge. Welcome, Bill. With him is Christopher Devlin, counsel for the North Slave Métis Alliance.

Gentlemen, I believe you have a presentation. Keep it as brief as possible. Senators will have questions, I am sure. If you are ready, proceed.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 17 octobre 2012

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui à 18 h 58 pour examiner, afin d'en faire rapport, la question de la reconnaissance juridique et politique de l'identité des Métis au Canada.

Le sénateur Gerry St. Germain (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonsoir. J'aimerais souhaiter la bienvenue à tous les sénateurs et aux téléspectateurs qui suivent la réunion du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, que ce soit sur CPAC ou sur le Web. Je m'appelle Gerry St. Germain; je viens de la Colombie-Britannique mais je suis originaire du Manitoba, et c'est moi qui ai l'honneur de présider ce comité qui réunit des sénateurs formidables. Notre mandat consiste à examiner les lois et les dossiers qui concernent les peuples autochtones du Canada de façon générale.

Aujourd'hui, nous allons entendre des témoignages sur le sujet dont nous avons été saisis, à savoir la reconnaissance juridique et politique de l'identité des Métis au Canada.

Lors des premières réunions consacrées à cette étude, nous avons entendu des exposés de divers représentants ministériels, qui ont fait le point sur les programmes et services actuellement offerts par le gouvernement fédéral, sur les relations entre l'État canadien et les Métis, et sur les principaux dossiers juridiques de l'heure, tout en nous fournissant un certain nombre de statistiques, entre autres.

[*Français*]

Avant d'entendre nos témoins, j'aimerais présenter les membres du comité présent ici ce soir.

[*Traduction*]

À ma gauche se trouve le sénateur Lillian Dyck, vice-présidente, qui vient de la Saskatchewan. À côté d'elle est assis le sénateur Larry Campbell, de la Colombie-Britannique.

À ma droite se trouve le sénateur Ataullahjan, de l'Ontario. À côté de lui, vous avez le sénateur Patterson, du Nunavut, puis le sénateur Nancy Greene Raine, elle aussi de la Colombie-Britannique. Ensuite, vous avez le sénateur Vernon White, lui aussi de l'Ontario. Enfin, et surtout, nous avons le sénateur Jacques Demers du Québec, notre célèbre entraîneur.

Chers collègues, je vous invite à vous joindre à moi pour souhaiter la bienvenue à nos témoins. Nous accueillons le président de l'Alliance des Métis de North Slave, William Enge. Bienvenue à vous, Bill. Il est accompagné de Christopher Devlin, conseiller juridique de l'alliance.

Messieurs, je crois que vous avez une déclaration liminaire. Je vous invite à être brefs, car les sénateurs auront certainement des questions à vous poser. Si vous êtes prêts, vous pouvez commencer.

William (Bill) A. Enge, President, North Slave Métis Alliance: Thank you, Mr. Chair. It is a privilege to be here in front of another Senate committee. I was here some time ago and it is nice to be back.

To begin, I want to thank this committee for the opportunity to provide the views of the North Slave Métis Alliance, or the NSMA, on the legal and political recognition of Metis identity in Canada. We believe these issues deserve the detailed consideration that the Senate can provide.

My name is Bill Enge. I am the president of the North Slave Métis Alliance. I have been president since 2004. With me is my legal counsel, Christopher Devlin.

The issue of Metis identity is very close to our hearts because, to put it simply, we know who we are. The North Slave Métis Alliance has provided both Canada and the territorial government with the North Slave Métis Alliance's organizational documents, our members' genealogy records, and ethno-genesis studies that document our community's history. We have a clear mandate to represent our Metis community, but both Canada and our territorial government say they are not convinced we exist.

We have worked hard to self-organize and define the North Slave Métis Alliance community. The paper we submitted to the committee explains that, and I base my presentation on that paper.

Tonight, I will give you a very brief overview of our community and then describe some of the challenges that uncertainty over Metis identity causes for us. I will finish with our six recommendations.

First, NSMA's constitution and bylaws provide that no one who is registered as an Indian under the Indian Act can be accepted as a member and that the North Slave Métis Alliance represents only those Aboriginal rights-bearing Metis of the Great Slave Lake area who assert their rights on the north side of the Great Slave Lake. I see from the committee's website that members were just in Yellowknife at the beginning of October. Yellowknife is in our traditional territory. No other organization is mandated to represent the Aboriginal rights of our members.

Second, our members trace their ancestry prior to the date of effective European control. I, along with over 50 of our members, now have detailed genealogical records that trace our ancestry back to a famous founding father of the Metis of the Great Slave Lake area, François Beaulieu II, also known as "La Patriarch."

Finally, academic research, commissioned by Canada's Department of Justice, documents that the Metis of the Great Slave Lake area have been on the land and in existence prior to and since the explorations of that area by Alexander Mackenzie

William (Bill) A. Enge, président, Alliance des Métis de North Slave : Merci, monsieur le président. C'est un privilège pour moi de comparaître à nouveau devant un comité sénatorial. En effet, j'ai déjà eu cet honneur il y a quelque temps, et je suis heureux de me retrouver ici.

J'aimerais dire d'emblée que je suis heureux d'avoir la possibilité de vous présenter la position de l'Alliance des Métis de North Slave, au sujet de la reconnaissance juridique et politique de l'identité des Métis au Canada. C'est une question qui mérite assurément un examen approfondi par le Sénat.

Je m'appelle Bill Enge et je suis le président de l'Alliance des Métis de North Slave depuis 2004. Je suis accompagné aujourd'hui de mon conseiller juridique, Christopher Devlin.

L'identité des Métis est une question qui nous tient beaucoup à cœur car, très franchement, nous savons pertinemment qui nous sommes. L'Alliance des Métis de North Slave a fourni à l'État canadien et au gouvernement territorial ses documents fondateurs, les dossiers généalogiques de ses membres ainsi que les études d'ethnogenèse qui étayent l'histoire de notre communauté. Nous avons pour mandat précis de représenter notre communauté métisse, et pourtant, l'État canadien et notre gouvernement territorial ne sont toujours pas convaincus de notre existence.

Nous avons travaillé fort pour nous organiser et pour définir la communauté de l'Alliance des Métis de North Slave. Le document que nous avons fait parvenir à votre comité vous explique tout cela, et je m'en suis inspiré pour préparer la déclaration que je vais vous faire.

Ce soir, je vais vous donner un bref aperçu de notre communauté avant de vous parler des défis que nous rencontrons à cause de l'incertitude qui plane sur l'identité des Métis. Je conclurai ma déclaration en vous faisant six recommandations.

Premièrement, la constitution et le règlement de l'Alliance des Métis de North Slave excluent de notre organisation les Indiens inscrits au titre de la Loi sur les Indiens, car l'alliance ne représente que les Métis qui sont titulaires de droits ancestraux de la région du Grand lac des Esclaves et qui revendiquent des droits sur la rive nord du Grand lac des Esclaves. J'ai vu, sur le site Web de votre comité, que vous vous êtes rendus à Yellowknife début octobre. Yellowknife fait partie de notre territoire traditionnel. Aucune autre organisation n'est mandatée pour représenter les droits ancestraux de nos membres.

Deuxièmement, nos membres doivent faire la preuve que leurs ancêtres occupaient la région avant la date de la mainmise effective des Européens. À l'instar d'une bonne cinquantaine de nos membres, je dispose maintenant de documents généalogiques détaillés qui démontrent que nous avons pour ancêtre le célèbre fondateur des Métis de la région du Grand lac des Esclaves, François Baulieu II, alias « Le Patriarche ».

Enfin, des études universitaires, commandées par le ministère de la Justice du Canada, attestent que les Métis de la région du Grand lac des Esclaves occupaient déjà ces terres au moment de l'exploration de la région par Alexander Mackenzie et par les

and the North West Company of fur traders in 1790s. The Metis community was vibrant and distinct from both Indians and Whites by the 1820s.

NSMA's fundamental challenge is this: The contemporary Metis community of the entire Great Slave Lake area is one ethnic community with a common ancestry. However, the reality is that today the contemporary ethnic community expresses itself through two main organizations. Those two are the NSMA, on the north side of Great Slave Lake, and second, the Northwest Territory Métis Nation on the south side of Great Slave Lake. I note here that until 2002, the Northwest Territory Métis Nation was known as the South Slave Métis Tribal Council, which I think makes the distinction between the two organizations even more clear.

The common law supports that two groups representing one larger ethnic community is acceptable. That being said, I will ask you to direct any legal questions about that to my counsel, Christopher Devlin.

The problem is that NSMA cannot get the Crown, neither federal nor territorial, to engage with us. Canada and the government of the Northwest Territories have chosen to engage with the Northwest Territory Métis Nation, our cousins to the south, but not with us. The South Slave Métis Tribal Council, as it was known when it was originally formed, and the North Slave Métis Alliance both became legal entities around the same time. We have never been told why the Crown engaged with them and not us. This situation is extremely frustrating.

This uncertainty about the identification of Metis communities is harming our members. This spring we brought a case before the Supreme Court of the Northwest Territories in an effort to make the government of the Northwest Territories respect our members' Aboriginal right to harvest caribou. This fall we are wrestling with the fact that we are excluded from the devolution negotiations between Canada, the Government of the Northwest Territories and Aboriginal organizations, including the Northwest Territory Métis Nation. The uncertainty about Metis identity means that our members, the Metis who use and occupy the area north of Great Slave Lake, are the only Aboriginal people whose Aboriginal rights are being ignored in the Northwest Territories.

We note that Canada has already started a program to identify Metis communities with which to engage. After the *Powley* decision in 2003, the Department of Justice commissioned 15 studies, which gathered vital information on Metis history and ethno-genesis and the date of effective European control in the 15 study areas. Indeed, it is Canada's report on the ethno-genesis of the Metis in the Great Slave Lake area of the Northwest Territories that I referred to earlier. Canada's reports are clarifying some of the uncertainty regarding Metis identity. It is worth pointing out here that the Crown did not inform us of these studies: We stumbled on a

marchands de fourrures de la Compagnie du Nord-Ouest dans les années 1790, et que dès les années 1820, la communauté métisse était dynamique et se distinguait de celle des Indiens et de celle des Blancs.

Le défi qui se pose à l'alliance est le suivant : à l'heure actuelle, la communauté métisse de toute la région du Grand lac des Esclaves appartient au même groupe ethnique issu d'ancêtres communs. Pour autant, cette communauté s'exprime par la voix de deux grandes organisations, qui sont l'Alliance des Métis de North Slave, sur la rive nord du Grand lac des Esclaves, et la Nation métisse des Territoires du Nord-Ouest, sur la rive sud du Grand lac des Esclaves. Je me permets de signaler ici que jusqu'en 2002, la Nation métisse des Territoires du Nord-Ouest s'appelait Conseil tribal des Métis de South Slave, ce qui distingue encore mieux les deux organisations.

Le fait qu'une même communauté ethnique soit représentée par deux groupes distincts est tout à fait toléré par la common law. Cela dit, si vous avez des questions précises à poser à ce sujet, je vous invite à les adresser à mon conseiller juridique, Christopher Devlin.

Le problème auquel nous nous heurtons est que ni l'État canadien ni le gouvernement territorial n'acceptent de discuter avec nous. Ils ont décidé de dialoguer avec la Nation métisse des Territoires du Nord-Ouest, nos cousins de la rive sud, mais pas avec nous. Pourtant, le Conseil tribal des Métis de South Slave, comme il s'appelait à l'origine, et l'Alliance des Métis de North Slave sont devenus des entités juridiques à peu près à la même époque. L'État canadien et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ne nous ont jamais dit pourquoi ils avaient décidé de dialoguer avec eux et pas avec nous. Tout cela est extrêmement frustrant.

L'incertitude qui plane sur l'identité des communautés métisses a des répercussions négatives sur nos membres. Le printemps dernier, nous nous sommes adressés à la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest dans le but d'obliger le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest à respecter le droit ancestral de nos membres de chasser le caribou. Cet automne, nous devons nous battre parce que nous sommes exclus des négociations sur le transfert des responsabilités, qui se déroulent entre l'État canadien, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et les organisations autochtones, y compris la Nation métisse des Territoires du Nord-Ouest. Quand on dit que l'identité des Métis n'est pas clairement définie, cela signifie, concrètement, que nos membres, les Métis qui occupent et exploitent la rive nord du Grand lac des Esclaves, sont le seul groupe autochtone dont les droits ancestraux ne sont pas reconnus dans les Territoires du Nord-Ouest.

Nous constatons que le gouvernement fédéral a déjà commencé à désigner les communautés métisses avec lesquelles il va dialoguer. Après la décision *Powley* en 2003, le ministère de la Justice a fait faire 15 études pour recueillir des données cruciales sur l'histoire des Métis, leur ethnogenèse et la date de la mainmise effective des Européens sur les 15 régions visées par ces études. J'ai déjà fait allusion, tout à l'heure, à ce rapport du gouvernement fédéral sur l'ethnogenèse des Métis de la région du Grand lac des Esclaves, dans les Territoires du Nord-Ouest. Les rapports publiés par le gouvernement fédéral contribuent à

reference to them on the AANDC website, and an NSMA worker managed to get a copy of the study that the Department of Justice did on our community.

I would also like to note that I paid for most of my own genealogical research out of my own pocket, but Canada's report solidified our Aboriginal rights assertions.

Thus, the NSMA recommends that, first, Canada complete the identification of historic Métis communities across the nation that they started just after the *Powley* decision.

The second recommendation is that Canada be sensitive to how the Métis organize themselves into expressions of Métis identity. The analysis should focus on how the ethnic community self-organizes to assert their Aboriginal rights.

In *Powley*, the Supreme Court of Canada directed that we must take into account the Métis' own conception of the distinct features of their community. The goal is not to flatten out the individual nature of the communities in question, but rather to listen for these differences and build a legal and political construct that is elastic enough to accept different histories into each identity. We are a very good example of this — NSMA in the north, Northwest Territory Métis Nation in the south.

Recommendation No. 3 is that Canada establish policy directives to require government officials to identify modern Métis communities on the basis of the post-2003 Department of Justice studies of the 15 regions and any other similar studies.

Recommendation No. 4 is that Canada contact those communities to determine how they self-organize for the purposes of legal and political representation.

Recommendation No. 5 is that Canada commit to engage those communities as they have chosen to self-organize with respect to the full range of potential federal initiatives, from consultations to self-government negotiations. This is really asking that Canada be directed to finish what they started in 2003.

Recommendation No. 6 is that Canada provide research and genealogical funding to those communities so that they may gather the historical documents required to assert their members' Métis rights. If the material is required for Canada to make a

dissiper quelque peu l'incertitude qui plane sur l'identité métisse, mais il convient de préciser que ce dernier n'a pas jugé bon de nous informer de l'existence de ces études. Nous en avons été informés par hasard, en consultant le site Web de l'AADNC, et un employé de l'alliance a réussi à obtenir une copie de l'étude que le ministère de la Justice a faite sur notre communauté.

Je précise en passant que j'ai payé de ma poche la majeure partie de mes recherches généalogiques, mais que le rapport du gouvernement fédéral a conforté nos revendications en matière de droits ancestraux.

En conséquence, l'Alliance des Métis de North Slave recommande en premier lieu que le Canada achève le processus qu'il a commencé juste après la décision *Powley* en vue de l'identification des communautés métisses historiques de l'ensemble du pays.

En deuxième lieu, nous recommandons que le gouvernement fédéral soit sensible à la façon dont les Métis s'organisent pour exprimer leur identité et que, dans les analyses qu'il entreprend, il mette l'accent sur la façon dont la communauté ethnique s'organise pour revendiquer ses droits ancestraux.

Dans la décision *Powley*, la Cour suprême du Canada a statué qu'il fallait tenir compte de l'idée que se font les Métis du caractère distinctif de leur communauté. L'objectif n'est pas d'oblitérer la nature particulière de chaque communauté, mais plutôt de prendre acte de ces différences et de construire un système juridique et politique suffisamment souple pour que chaque identité puisse intégrer des passés différents. Nous en sommes un très bon exemple puisque nous avons l'Alliance des Métis de North Slave sur la rive nord, et la Nation métisse des Territoires du Nord-Ouest sur la rive sud.

Troisièmement, nous recommandons que le gouvernement fédéral élabore des directives enjoignant ses représentants de désigner les communautés métisses modernes sur la base des 15 études effectuées par le ministère de la Justice à partir de 2003, et d'autres études connexes.

Quatrièmement, nous recommandons que le gouvernement fédéral prenne contact avec ces communautés pour savoir comment elles s'organisent pour la défense de leurs droits juridiques et politiques.

Cinquièmement, nous recommandons que le gouvernement fédéral s'engage à dialoguer avec ces communautés, selon la façon dont elles ont choisi de s'organiser, à propos de toutes les initiatives qu'il décide d'entreprendre, qu'il s'agisse de consultations ou de négociations pour l'autonomie gouvernementale. Nous demandons en fait que le gouvernement fédéral achève ce qu'il a commencé en 2003.

Sixièmement, nous recommandons que le gouvernement fédéral mette à la disposition de ces communautés les fonds dont elles pourront avoir besoin pour produire les documents généalogiques et historiques nécessaires à la revendication des

decision, then Canada must help Metis organizations, which Canada itself has identified, to produce the material they are asking for.

I conclude by thanking the Senate for listening to our story and our comments. We encourage the Senate to bring forward strong policy guidance for a flexible policy that can recognize both the specific histories and the modern identities of Canada's rights-bearing Metis.

The Chair: Thank you, Mr. Enge. How many people are there in your community?

Mr. Enge: Our community is comprised of just over 500 people.

The Chair: Does that include everyone?

Mr. Enge: That is correct.

The Chair: How much territory do you occupy? Are you on Crown land or a settlement?

Mr. Enge: Metis reside in the cities, towns and villages of Canada, with the exception of the Metis communities in Alberta. In the Northwest Territories, the Metis are in the communities. In the Northwest Territories it is a little different. There are only two Indian reserves there, and the Metis are not part of the Indian reserve system; we are, as I said, in the cities, towns and villages. In this context, many of our members reside in Yellowknife.

The Chair: Is there an actual settlement there that could be identified as the North Slave Metis settlement? I am not trying to put you on the spot; I am trying to visualize it.

Mr. Enge: That is a fair question, Senator St. Germain. We have a long history in the North Slave area and in our traditional lands. At one time the North Metis were collectivized and lived in what they call Old Fort Rae, which was a Hudson's Bay Company post, and that represents the origins of the Metis in the North Slave area. Old Fort Rae was where the Hudson's Bay Company set up their first trading post. Actually, even before the Hudson's Bay Company there was the North West Company, and before them the Company of the Sioux. The Metis did have concentrations of community in one area during the fur trade days.

The Chair: Did you speak Michif?

Mr. Enge: Absolutely, our Metis people did speak Michif and several other languages. As you know, Metis were multilingual. They spoke French, English, Michif, Dogrib and Chipewyan. One of the hallmarks of the Metis was that they were good interpreters and transporters of the furs. Our people were definitely multilingual in that context.

Senator Demers: Thank you for your presentation. It was clear; I understood everything you said.

droits métis de leurs membres. Si le gouvernement fédéral exige ces documents pour pouvoir prendre une décision, il est logique qu'il aide les organisations métisses qu'il a lui-même désignées à les produire.

J'aimerais conclure en remerciant les sénateurs de prêter une oreille attentive à notre histoire et à nos commentaires. Nous vous invitons à proposer des contours fermes à une politique qui doit être souple et tenir compte des passés distincts et des identités modernes des Métis titulaires de droits.

Le président : Merci, monsieur Enge. Combien de membres votre communauté compte-t-elle?

M. Enge : Un peu plus de 500 personnes.

Le président : Ça comprend tout le monde?

M. Enge : Oui.

Le président : Quelle est la surface du territoire que vous occupez? S'agit-il de terres de la Couronne ou d'un établissement?

M. Enge : Les Métis résident dans les villes et les villages du Canada, à l'exception des communautés métisses de l'Alberta. Dans les Territoires du Nord-Ouest, les Métis habitent dans les collectivités. Là-bas, c'est un peu différent. Il n'y a que deux réserves indiennes, et les Métis ne font pas partie du système des réserves indiennes. Comme je l'ai dit, nous habitons dans les villes et les villages du Canada. En fait, un grand nombre de nos membres habitent à Yellowknife.

Le président : Existe-t-il un établissement qu'on puisse désigner comme l'établissement des Métis de North Slave? Je ne cherche pas à vous mettre sur la sellette, j'essaie simplement de visualiser la chose.

M. Enge : Votre question est tout à fait justifiée, sénateur St. Germain. Nous sommes établis depuis longtemps dans la région de North Slave, sur nos terres traditionnelles. À une époque, les Métis de la région étaient collectivisés et vivaient dans un endroit qu'on appelait Old Fort Rae; c'était un poste de la Compagnie de la Baie d'Hudson, et c'est là qu'on retrace l'origine des Métis de la région de North Slave. Old Fort Rae fut le premier poste de traite de la Compagnie de la Baie d'Hudson. En fait, avant la Compagnie de la Baie d'Hudson, il y avait la Compagnie du Nord-Ouest, qui avait elle-même succédé à la compagnie des Sioux. À l'époque de la traite de la fourrure, les Métis étaient regroupés dans plusieurs endroits de la région.

Le président : Parlez-vous le michif?

M. Enge : Absolument; les Métis parlaient le michif et d'autres langues. Comme vous le savez, les Métis étaient polyglottes. Ils parlaient le français, l'anglais, le michif, le dogrib et le chipewyan. Ils avaient la réputation d'être de bons interprètes et de bons transporteurs de fourrure. C'était assurément des polyglottes.

Le sénateur Demers : Je vous remercie de votre déclaration. Elle était claire et j'ai tout compris.

You have said that the rights of your 500 people are ignored. That does not make sense. You said that your studies are not available and you have no identity. It must be frustrating to have your rights ignored. Why do you think your studies, your identity and your rights are not given to you?

Mr. Enge: That is a three-part question. On the first as to whether the Crown has enough information in its hands to make a determination that there are Aboriginal rights-bearing Metis people, the North Slave Métis Alliance people, indeed they do. I mentioned in my presentation that the federal Department of Justice undertook a study of the ethno-genesis of the North Slave Métis people, or the Metis of the Great Slave area. They have an extensive report about the history and the genealogy of the Great Slave Lake Metis. From our point of view, they have enough information to have made the determination that we are section 35 Aboriginal rights holders.

They have in their hands their own report, and I have supplemented that report with my own historical documentation, including my genealogy, Metis scrip records, baptism records, birth certificates and historiography that was accepted about my ancestor, François Beaulieu II, who was a very famous Metis, a noted founding father of the Metis in the Northwest Territories. He was recognized by Canadian Heritage as a historic figure in the building of Canada.

I placed all of that information and all of those documents into the hands of both the federal and the territorial governments, to no avail. You can appreciate that we are frustrated with the stonewalling response we are getting from the Crown, notwithstanding all the efforts we have made to provide them with the information they need to appreciate that we are an Aboriginal rights-bearing people.

You have to remind me of your second question.

Senator Demers: You touched on the fact of the studies not being available. Your rights are ignored, which is very difficult for anyone to accept. As to identity, you have no identity. That is as though you do not exist. That must be frustrating.

Mr. Enge: It is very frustrating that the Crown's view is that we do not exist, especially when you take into account that the history of land claims in the Northwest Territories was such that there was a joint Dene-Metis comprehensive territorial land claim negotiation that failed in 1990. All the Metis in the Mackenzie Basin, including myself, were included in that claim. Then along came the advent of regional land claims and suddenly the Metis in the Yellowknife or the North Slave area, where I reside, became invisible. It is frustrating because we were counted in the past and suddenly, with the change in the way the Crown is dealing with the Aboriginal rights of the Dene-Metis, we become invisible

Vous dites que les droits des 500 membres de votre organisation ne sont tout simplement pas reconnus. Ça me paraît incroyable. Vous dites aussi que les études qui sont faites à votre sujet ne vous sont pas communiquées et que vous n'avez aucune identité. Ça doit être frustrant d'avoir des droits et de ne pas arriver à les faire reconnaître. À votre avis, pourquoi ne vous communique-t-on pas ces études et pourquoi refuse-t-on de reconnaître votre identité et vos droits?

M. Enge : Votre question en comporte trois. La première est de savoir si l'État canadien dispose de suffisamment d'informations pour décider que les membres de l'Alliance des Métis de North Slave sont titulaires de droits ancestraux, et j'affirme que oui. J'ai indiqué tout à l'heure que le ministère fédéral de la Justice avait entrepris une étude sur l'ethnogenèse des Métis de North Slave, c'est-à-dire des Métis de la région du Grand lac des Esclaves, et qu'il avait produit un rapport détaillé sur l'histoire et la généalogie des Métis de cette région. À notre avis, le ministère a suffisamment d'informations pour reconnaître que nous sommes titulaires de droits ancestraux en vertu de l'article 35.

Il a en main son propre rapport, auquel j'ai ajouté des documents sur ma propre histoire, y compris ma généalogie, des certificats de Métis, des certificats de baptême, des extraits de naissance ainsi que l'historiographie officielle de mon ancêtre, François Baulieu II, le très célèbre fondateur des Métis des Territoires du Nord-Ouest. D'ailleurs, le ministère du Patrimoine canadien a reconnu qu'il avait joué un rôle historique important dans la construction du Canada.

J'ai remis toutes ces informations et tous ces documents à l'État canadien et au gouvernement territorial, mais en vain. Nous nous heurtons constamment à un mur, ce qui est évidemment extrêmement frustrant, d'autant plus que nous leur avons fourni toutes les informations dont ils ont besoin pour reconnaître que nous sommes effectivement titulaires de droits ancestraux.

Puis-je vous demander de me rappeler votre deuxième question?

Le sénateur Demers : Vous avez dit que ces études ne vous étaient pas communiquées et qu'on refusait de reconnaître vos droits, ce que n'importe qui aurait beaucoup de mal à accepter. Que pour ce qui est de votre identité, ils ne vous en reconnaissent aucune, et que c'est comme si vous n'existiez pas. Ça doit être extrêmement frustrant.

M. Enge : Il est en effet très frustrant de voir que, pour l'État canadien, nous n'existons pas, surtout quand on se souvient que, parmi toutes les revendications qui concernaient les Territoires du Nord-Ouest, il y avait une revendication territoriale globale qui avait été présentée conjointement par les Dénés-Métis, mais que les négociations ont échoué dans les années 1990. Tous les Métis de la vallée du Mackenzie étaient inclus dans cette revendication, moi y compris. Mais quand le phénomène des revendications territoriales régionales est apparu, les Métis de Yellowknife ou de la région de North Slave, où j'habite, sont soudain devenus invisibles. C'est d'autant plus frustrant que, dans le passé, on

while the Metis in all the other regions are visible. We are invisible and do not understand that. We have never been provided with a rationale for why they refused to deal with us, notwithstanding our best efforts to provide the Crown with the information they need to recognize that we are section 35 Aboriginal rights holders.

Christopher Devlin, Counsel, North Slave Métis Alliance: May I add a supplementary? We do not know the real reason why the government will not engage, but the theory we have is that they do not approach the Metis identity from a rights-based paradigm. The engagement that exists with other Metis groups seems to be on a matter of policy, and it has been admitted to us that it is a pre-*Powley* policy. Rather than taking the *Powley* test and going through where the historic and contemporary rights-based collective is, moving from there going forward, they pick and choose which group they want to sit down and negotiate with.

It is very much a high-level policy; pick your favourite Metis group. There is no foundational analysis done to say what is actually the rights-based community that we should be engaging with. Instead of going through the *Powley* analysis — determining that and moving from that point forward and saying we should consult these folks, we should negotiate with these folks, we should talk about engaging in program funding — they say instead we have a pre-*Powley* policy. What is that?

Senator Dyck: I am getting a little confused. The first question I am going to ask is with respect to scrip. At one point in time in 1921 I guess your community took scrip. Does that then give you a land base that you can specifically define as Metis land?

Mr. Enge: Thank you for the question. The Metis that took land scrip were mostly in parts of Canada where agriculture was possible, for example, in Alberta or Manitoba. However, in the Northwest Territories it is not conducive to have an agrarian economy. My ancestors and members took a cash scrip, which was usually \$250. That is how the Crown felt the method to extinguish our Aboriginal title could be done, but of course we do not believe that this instrument was achieved for that purpose.

The Chair: For clarification, is there a record of that \$250 scrip being paid to individual Metis in your area?

Mr. Enge: Yes, Mr. Chair, and I have a copy of my ancestor's scrip applications and scrip vouchers. Some of the payouts were for \$160 and others were for \$250.

Senator Dyck: I am curious. Following up on a question of land, you were saying that most of your community lives in Yellowknife.

comptait pour quelque chose, et que soudain, tout simplement parce que l'État canadien a décidé de modifier son approche vis-à-vis des droits ancestraux des Dénés-Métis, nous sommes devenus invisibles, contrairement aux Métis de toutes les autres régions. Nous sommes devenus invisibles, et nous ne comprenons pas pourquoi. Le gouvernement ne nous a jamais dit pourquoi il refusait de discuter avec nous, alors que nous lui avons fourni toutes les informations dont il a besoin pour reconnaître que nous sommes titulaires de droits ancestraux en vertu de l'article 35.

Christopher Devlin, conseiller juridique, Alliance des Métis de North Slave : Puis-je ajouter quelque chose? Nous ne savons pas vraiment pourquoi le gouvernement refuse de dialoguer avec nous, mais nous supposons que c'est parce qu'il ne conçoit pas que l'identité des Métis puisse être fondée sur des droits. Le dialogue qu'il a entamé avec les autres groupes de Métis semble être un choix politique qui, nous a-t-on dit, est antérieur à la décision *Powley*. Au lieu d'appliquer les critères *Powley* et de prendre en compte toute la communauté qui revendique des droits historiques et modernes, le gouvernement préfère choisir lui-même avec quel groupe il va négocier.

C'est un choix politique qui a été fait à un très haut niveau, et qui consiste à désigner le groupe de Métis qu'on préfère. Le gouvernement n'a fait aucune étude approfondie qui lui permette de conclure que, compte tenu des droits dont elle est titulaire, c'est avec telle communauté qu'il doit dialoguer. Au lieu d'appliquer les critères *Powley* — et de déterminer ainsi avec quels groupes il doit dialoguer, négocier et discuter de financement de programmes —, le gouvernement préfère s'en tenir à un choix politique qui remonte avant la décision *Powley*. Mais pourquoi?

Sénéateur Dyck : Il y a quelque chose que je ne comprends pas bien. Je vais d'abord vous poser une question au sujet des certificats de Métis. Je crois qu'en 1921, si je me souviens bien, votre communauté a reçu de tels certificats. Vous ont-ils donné accès à un territoire que vous définissez comme le territoire métis?

M. Enge : Je vous remercie de votre question. Les Métis qui ont accepté des certificats fonciers habitaient généralement dans des régions du Canada où il était possible de faire de l'agriculture, par exemple en Alberta ou au Manitoba. Mais dans les Territoires du Nord-Ouest, les conditions n'y étaient guère propices. Mes ancêtres et d'autres membres ont accepté des certificats en argent, généralement d'un montant de 250 \$. C'est comme ça que l'État canadien s'est imaginé qu'il pouvait rendre nos droits ancestraux obsolètes, mais nous savons bien qu'au départ, ces certificats n'étaient pas destinés à ça.

Le président : Pouvez-vous me dire si des documents confirment l'octroi de certificats de 250 \$ à des Métis de votre région?

M. Enge : Oui, il y en a; j'ai une copie des demandes de certificat faites par mon ancêtre et des quittances correspondantes. Certains versements s'élevaient à 160 \$, et d'autres, à 250 \$.

Le sénateur Dyck : Je suis curieuse. En réponse à une question sur les régions où vous êtes installés, vous avez dit que la plupart des membres de votre communauté habitaient à Yellowknife.

Mr. Enge: Yes.

Senator Dyck: Do you consider your traditional land to be the same area or overlapping parts of where the Tlicho First Nations live? Is there a significant overlap of land?

Mr. Enge: Yes, thank you for the question, and, indeed we have an interest in the sharing of lands in that region. We share the lands in the North Slave area, both with the Tlicho and the Akaitcho First Nations. We have an Aboriginal interest and right to those lands. We have never ceded them. We are asking the Crown to have our Aboriginal rights respected on par with the First Nations. We feel we deserve to have a land claims table just like our southern Metis counterparts have, as the First Nations do and as the Metis included in other claims. In the Sahtu region north of Great Slave up to Mackenzie Valley there is a joint Dene-Metis land claim. The Crown has already established the precedent for recognizing the Metis as Aboriginal rights-bearing people with whom they need to negotiate a land claim, so for the life of us we cannot understand why we are being treated differently.

Senator Dyck: Following up on that line, you were saying we met with the Northwest Territory Métis Nation. I could be wrong, but my impression is that they may or may not fit the *Powley* definition of Metis. With regard to your community, the North Slave Metis, do you fit the *Powley* definition of Metis?

Mr. Enge: Thank you for the question. I can confirm wholeheartedly that we fit the *Powley* test.

Senator Dyck: You do?

Mr. Enge: Yes. I cannot speak for the Northwest Territory Métis Nation. You mentioned that this committee has met with representatives from the Northwest Territory Métis Nation, but here is another wrinkle in the way in which we are being treated by the Crown. The Crown saw fit to approve the Northwest Territory Métis Nation for a land and resource negotiation before the *Powley* test came into existence.

Senator Dyck: They are pre-*Powley*.

Mr. Enge: They are pre-*Powley* and were never subject to the same kind of rigorous scrutiny by the Crown as they are putting the North Slave Métis Alliance through. We have ensured that our membership meets the *Powley* test when we assert our Aboriginal rights. We have provided the information that the Crown needs in order to make that determination. Of course, we did it very diligently with an eye on the *Powley* test as the

M. Enge : Oui.

Le sénateur Dyck : Estimez-vous que votre territoire traditionnel recoupe celui des Premières nations tlicho, en totalité ou en partie? Est-ce qu'il y a beaucoup de chevauchements?

M. Enge : Je vous remercie de votre question. Effectivement, nous partageons les terres de cette région avec d'autres groupes. Nous avons des territoires dans la région de North Slave que nous partageons avec les Premières nations tlicho et akaitcho. Nous détenons un intérêt et un droit ancestral sur ces territoires. Nous n'y avons jamais renoncé. Nous demandons à l'État canadien de respecter nos droits ancestraux au même titre qu'il respecte ceux des Premières nations. Nous estimons que nous avons le droit de présenter des revendications territoriales au même titre que les autres Métis du Sud, que les Premières nations et que les autres Métis inclus dans d'autres revendications territoriales. La région du Sahtu, qui va du nord du Grand lac des Esclaves jusqu'à la vallée du Mackenzie, fait l'objet d'une revendication territoriale présentée conjointement par les Dénés-Métis. L'État canadien a déjà créé un précédent en reconnaissant que les Métis étaient titulaires de droits ancestraux et qu'il devait donc négocier une revendication territoriale avec eux. Je ne comprends donc pas pourquoi nous ne sommes pas traités de la même façon.

Le sénateur Dyck : Toujours sur le même sujet, vous avez dit que nous avons rencontré des représentants de la Nation métisse des Territoires du Nord-Ouest. Je me trompe peut-être, mais je ne suis pas sûre que les membres de cette organisation répondent à la définition de Métis qui figure dans la décision *Powley*. Pour ce qui est des membres de votre communauté, les Métis de North Slave, répondent-ils à cette définition?

M. Enge : Je vous remercie de votre question. Je vous affirme catégoriquement que nous répondons à cette définition.

Le sénateur Dyck : Vous y répondez?

M. Enge : Oui. Par contre, je ne peux pas vous dire si c'est le cas des membres de la Nation métisse des Territoires du Nord-Ouest. Vous avez dit que votre comité avait rencontré des représentants de cette organisation, mais encore une fois, ça montre bien comment nous sommes traités par l'État canadien, qui a décidé, avant même la décision *Powley* et les critères dont elle est assortie, que c'est avec la Nation métisse des Territoires du Nord-Ouest qu'il entreprendrait des négociations sur des terres et sur des ressources.

Le sénateur Dyck : Ces négociations ont eu lieu avant la décision *Powley*.

M. Enge : Oui, avant la décision *Powley*, et elles n'ont jamais été soumises aux critères rigoureux que l'État canadien applique aujourd'hui à l'égard de l'Alliance des Métis de North Slave. Nous nous sommes assurés que nos membres répondent aux critères de la décision *Powley* avant de revendiquer nos droits ancestraux. Nous avons fourni au gouvernement toutes les informations dont il a besoin pour reconnaître nos droits. Nous

standard we needed to meet in order to be considered as an Aboriginal rights-bearing people.

Senator Dyck: You submitted the evidence. Did you request feedback? Have they written back to say yes, we do or do not accept that you are part of the *Powley* definition?

Mr. Enge: I cannot help but chuckle a little bit about this because as I mentioned earlier in my presentation, we had to go to the Supreme Court of the Northwest Territories to fight for our Aboriginal right to harvest caribou. That means in order to have the Aboriginal right to harvest caribou we have to meet the *Powley* test. We provided that information to the Crown, knowing what the legal test would be; we have done that. Again, this standard, the *Powley* test, is not being applied equally across the board. There is definitely a double standard with the Crown when they treat the South Slave Metis, our cousins, differently than us. We see that as being patently unfair.

Mr. Devlin: The Government of the Northwest Territories says they will not recognize the NSMA until Canada does. Canada says we will not recognize the NSMA until the court tells us. The court is still reserved. This is an example of how the construction of Metis identity gets passed around for political expediency and no one sits down and actually engages in the rights-based analysis.

The Chair: Can you tell me why you would not join up with the Northwest Territory Métis Nation?

Mr. Enge: Certainly, Senator St. Germain. There are a few reasons, but let me specify right off the bat that the Northwest Territory Métis Nation is engaged in a land and resource negotiation with the Crown.

In their framework agreement — and now they have an agreement in principle — it specifies which communities this land and negotiation agreement applies to. In that context it is Fort Smith, Hay River and Fort Resolution, to the exclusion of Yellowknife. We had no choice but to form an organization to assert our own rights because we were not included as a community under the auspices of that claim. First, we are a separate community north of the lake, therefore we see ourselves as a separate entity geographically separated by the lake, so we are on the north side of the lake; and second, we were not a part of their land and resources negotiation or agreement.

The Chair: Thank you.

Senator Raine: This is very interesting. Your claims of Aboriginal title are to the traditional territory, which territory is also claimed by the Tlicho First Nation. Are you working together in that claim, or do you respect each other's claim for the

savions pertinemment que nous devons répondre aux critères *Powley* pour que le gouvernement puisse envisager de reconnaître nos droits ancestraux.

Le sénateur Dyck : Vous leur avez fait parvenir des preuves, mais leur avez-vous demandé une réponse? Vous ont-ils dit clairement que vous répondiez ou ne répondiez pas à la définition *Powley*?

M. Enge : Je ne peux pas m'empêcher de sourire car, comme je l'ai dit dans ma déclaration, nous avons dû nous adresser à la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest pour faire valoir notre droit ancestral de chasser le caribou. Autrement dit, pour détenir le droit ancestral de chasser le caribou, il faut que nous répondions à la définition *Powley*. Nous avons fourni cette information à l'État canadien, sachant quel critère juridique serait appliqué. Mais ce critère, et je parle de la définition *Powley*, n'est pas toujours appliqué de la même façon. Quand on voit comment l'État canadien traite les Métis de South Slave et comment il nous traite, c'est manifestement deux poids, deux mesures. Pour nous, c'est foncièrement injuste.

M. Devlin : Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest se défend en disant qu'il ne reconnaîtra pas l'alliance tant que l'État canadien ne l'aura pas fait. De son côté, le gouvernement fédéral dit qu'il ne reconnaîtra pas l'alliance tant que les tribunaux ne lui auront pas dit de le faire. Les tribunaux ne se sont pas encore prononcés. Voilà comment on réussit à faire traîner la construction de l'identité métisse, pour des raisons politiques, et pourquoi personne n'entreprend une véritable étude fondée sur nos droits.

Le président : Pourquoi ne vous joignez-vous pas à la Nation métisse des Territoires du Nord-Ouest?

M. Enge : Je vais vous le dire, sénateur. Il y a plusieurs raisons, mais permettez-moi de vous préciser d'emblée que la Nation métisse des Territoires du Nord-Ouest est engagée dans des négociations avec l'État canadien au sujet de terres et de ressources.

Leur entente-cadre — ils ont maintenant une entente de principe — indique expressément à quelles collectivités l'entente s'applique. Il s'agit, en l'occurrence, de Fort Smith, de Hay River et de Fort Resolution, à l'exclusion de Yellowknife. Nous n'avions donc pas d'autre choix que de former une organisation pour défendre nos propres droits, puisque nous n'étions pas inclus dans la communauté visée par cette revendication. Premièrement, nous vivons dans une collectivité séparée, au nord du lac, et nous estimons donc que nous sommes une entité séparée géographiquement par le lac. Deuxièmement, nous n'étions pas partie à leur négociation ou à leur entente sur des terres et des ressources.

Le président : Merci.

Le sénateur Raine : C'est très intéressant. Vous revendiquez des droits ancestraux sur un territoire traditionnel, mais ce territoire est aussi revendiqué par la Première nation tlecho. Est-ce que vous travaillez ensemble à la défense de cette revendication, ou

same territory? How does that work out? Are you dividing it up? Obviously you have two different groups claiming the same territory. They must have an agreement.

Mr. Enge: Well, it would be nice, Senator Greene Raine, if we did have an agreement that accommodated both of our Aboriginal rights interests, but we do not. The Tlicho agreement has the equivalent of an embedded notwithstanding clause. If the Tlicho agreement infringes on the Metis Aboriginal rights, then the agreement allows for remedy of that infringement. We do not have any formal agreement between our peoples with regard to the same lands that we claim as our ancestral homeland.

As of now, we have not had to challenge the Tlicho with respect to infringement, but there is an issue brewing between our peoples. A number of years ago we purchased, in fee simple, the Old Fort Rae site where the Hudson's Bay Company trading post was, from the Hudson's Bay Company. It is a heritage site of the historic Metis. Under the Tlicho land claim agreement, the lands that they selected run right through the middle of the Old Fort Rae fee simple land that we have.

We claim that that is sacred ground for us and we are going to have to come to some agreement because our ancestors are buried in Old Fort Rae, right where the surveyors went through this past summer claiming that that is Tlicho land. Right in the site where they put their survey line is the graveyard of my ancestors. We have to work out some kind of accommodation there.

We do not have an agreement yet and, again, there is a mechanism in that Tlicho land claim agreement to deal with grievances as and when they arise.

Mr. Devlin: Senator, your question dovetails a little with the earlier question about the interest in land. The traditional territory of the North Slave Métis Alliance members does coincide quite a bit with the territory claimed by the Tlicho, but the interest in land is not just a title issue. The Metis are great harvesters of bush meat and using the land. Many of the Aboriginal rights that they try to assert and are keen to protect are rights about using the land. Most of the modern treaties and final agreements permit for non-exclusive harvesting rights by a variety of Aboriginal users. Certainly, when these issues have come up in the common law, you can see that with the Aboriginal rights to hunt, fish, trap and harvest from the land, these are non-exclusive rights. It is only when you are dealing with issues of Aboriginal title that exclusivity becomes a question.

Senator Patterson: I would like to thank the presenters. I could not agree more that — and I think you were suggesting it was tragic — that there was a comprehensive Dene-Metis land claim agreement covering the whole of the Northwest Territories that unfortunately faltered. I was involved in the politics at the time. My recollection is that it was not the Metis who were the problem in rejecting that agreement and not putting it to their members for a vote; it was the Dene. There was an agreement in principle signed by the Government of Canada and it would have created a

bien est-ce que vous défendez chacun la vôtre pour le même territoire? Comment faites-vous? Vous êtes-vous réparti le territoire? Vous avez bien dû vous entendre, car c'est ce qu'il faut faire quand deux groupes revendiquent le même territoire.

M. Enge : C'est vrai, sénateur Raine, qu'il aurait été préférable d'avoir une entente à la satisfaction des deux groupes et de leurs droits ancestraux, mais ce n'est pas le cas. L'entente tlicho contient une clause qui équivaut à une clause dérogoire. Si l'entente empiète sur les droits ancestraux des Métis, elle prévoit un mécanisme de règlement. Les deux organisations n'ont pas conclu d'entente officielle au sujet des terres qu'elles revendiquent toutes les deux comme leur territoire traditionnel.

Jusqu'à présent, l'entente tlicho n'a pas empiété sur nos droits, mais il y a un litige qui est en train de couvrir entre nos deux peuples. Il y a un certain temps, nous avons fait l'acquisition, en fief simple, du site d'Old Fort Rae, l'ancien poste de traite de la Compagnie de la Baie d'Hudson. C'est un site patrimonial et historique pour les Métis. Or, les terres visées par l'entente tlicho sont situées en plein milieu du site d'Old Fort Rae que nous venons d'acheter en fief simple.

Nous prétendons qu'il s'agit d'un territoire sacré pour nous, et il va bien falloir qu'on s'entende car nos ancêtres sont enterrés à Old Fort Rae, précisément sur des terres qui ont été incluses par les arpenteurs, l'été dernier, dans le territoire tlicho. Ils ont mis leurs lignes d'arpentage exactement là où reposent mes ancêtres. Il va falloir qu'on s'entende là-dessus.

Nous n'avons pas encore d'entente, mais, comme je vous l'ai dit, l'entente sur la revendication territoriale tlicho prévoit un mécanisme de règlement des différends.

M. Devlin : Sénateur, votre question rejoint un peu celle qui a été posée tout à l'heure au sujet de l'intérêt foncier. Le territoire traditionnel des membres de l'Alliance des Métis de North Slave chevauche souvent le territoire revendiqué par les Tlicho, mais l'intérêt foncier n'est pas seulement une question de titre. Les Métis sont de grands chasseurs de viande sauvage et d'excellents cultivateurs. Les droits qu'ils revendiquent âprement sont souvent des droits qui concernent l'utilisation de la terre. La plupart des traités modernes et des ententes définitives concèdent à toutes sortes d'usagers autochtones des droits de récolte non exclusifs. Quand ce genre de problème s'est posé en common law, vous avez pu constater que les droits ancestraux relatifs à la chasse, la pêche, le piégeage et l'utilisation des produits de la terre étaient des droits non exclusifs. Ce n'est que lorsqu'il est question de titre autochtone que l'exclusivité intervient.

Le sénateur Patterson : Je tiens à remercier nos témoins. Je suis tout à fait d'accord avec vous pour regretter — en tous cas c'est ainsi que j'ai compris votre position — l'échec de la revendication territoriale globale des Dénés-Métis qui visait la totalité des Territoires du Nord-Ouest. J'étais en politique à l'époque, et je me souviens que ce n'était pas les Métis qui ont rejeté l'entente en ne la soumettant pas au vote de leurs membres, mais plutôt les Dénés. Une entente de principe avait été signée par le gouvernement du Canada, qui aurait permis le règlement d'une

comprehensive claim up and down the Mackenzie Valley. It would have been an example for the Metis of Canada and it would have given the Dene and Metis Aboriginal rights to lands and resources before the diamond rush took place. It was really one of my regrets in my political life that that agreement faltered amidst the turmoil of Oka. I believe the death of the Meech Lake accord was a factor as well. I wanted to acknowledge that we are now dealing with the consequences, and your situation is but one example.

In our studies we have heard various definitions of "Metis." One of them takes us back to the Red River Valley and the original homelands of the Red River Metis. I am intrigued that your research shows you have been in the N.W.T. since the 1790s and you talked about the legendary François Beaulieu II.

Did he have links to the Metis of the Prairies? Can you tell us a bit about that, please?

Mr. Enge: Yes, certainly. One of the hallmarks of the Metis people is that they were very mobile. They were the intermediaries in the fur trade. They were the ones who brought the furs from the hinterland to the metropolitan centres of Canada. François Beaulieu was a major figure in the fur trade. During the fur trade, he was a leader who also transported the furs from the hinterland to the centres. There are records of him taking canoe brigades, like the Metis coureurs de bois and the French voyageurs. This was the heritage that the Metis inherited from their part in the fur trade and in mixing with the coureurs de bois and other Europeans. In this context, there is clear evidence that François Beaulieu was taking brigades up to Ile-a-la-Crosse in Saskatchewan. There were a number of different collection points that the Hudson's Bay Company and the North West Company had set up, and the Metis would bring their furs to deposit them for further transportation. There is evidence that not only did François Beaulieu go into the western part of Canada as far as Saskatchewan but also that he guided expeditions through to the Rocky Mountains. He had quite an extensive background in terms of going here, there, and everywhere, like the Metis did during the historic fur trade times.

Indeed, I believe that the historiography that I referred to earlier, that the Historic Sites and Monuments Board of Canada has accepted as the document to designate François Beaulieu II as an historic Metis figure has that part of his life experience contained in it.

Senator Patterson: Where was he born, do you know?

Mr. Enge: He was born in the Northwest Territories. I cannot say for certain exactly where it was, but it appears from my understanding of the historic record that it was in the North Slave area. His father was quite famous in his own right. François Beaulieu I, they called him. He had taken Franklin up the Coppermine River on an expedition, and it was somewhere in that area that François Beaulieu II was born.

revendication qui englobait toute la vallée du Mackenzie. Ça aurait été un précédent pour les Métis du Canada, et ça aurait donné aux Dénés et aux Métis des droits ancestraux sur des terres et des ressources avant le début de la ruée vers le diamant. Le fait que cette entente ait échoué en plein milieu de la crise d'Oka a toujours été l'un des grands regrets de ma carrière politique. L'échec de l'accord du lac Meech a sans doute aussi été un facteur. Je voulais simplement dire que nous en subissons maintenant les conséquences, et que votre situation n'est qu'un exemple parmi d'autres.

Au cours de nos audiences, nous avons entendu diverses définitions du mot « Métis », dont une qui remontait à la vallée de la rivière Rouge et au territoire d'origine des Métis de la rivière Rouge. Je suis surpris d'apprendre que, d'après vos recherches, votre présence dans les T.-N.-O remonte aux années 1790. J'ai écouté ce que vous avez dit au sujet du célèbre François Beaulieu II.

Avait-il des liens avec les Métis des Prairies? Pouvez-vous nous dire quelques mots à ce sujet?

M. Enge : Volontiers. À l'époque, les Métis avaient la réputation d'être très mobiles. C'étaient des intermédiaires dans le commerce de la fourrure. C'étaient eux qui acheminaient les fourrures de l'intérieur des terres vers les métropoles du Canada. François Beaulieu a joué un rôle important dans le commerce de la fourrure. C'est lui, notamment, qui transportait les fourrures de l'intérieur des terres vers les villes. On a des documents qui le montrent en train de conduire des brigades de canotiers, comme les coureurs de bois métis et les voyageurs français. C'est le patrimoine dont les Métis ont hérité suite à leur participation au commerce de la fourrure et par leurs contacts avec les coureurs de bois et les autres Européens. À ce propos, on a des preuves que François Beaulieu emmenait des brigades jusqu'à l'Île-à-la-Crosse, en Saskatchewan. La Compagnie de la Baie d'Hudson et la Compagnie du Nord-Ouest avaient aménagé un certain nombre de dépôts où les Métis apportaient les fourrures qui étaient ensuite acheminées vers les villes. On a aussi des preuves que François Beaulieu non seulement est allé jusqu'en Saskatchewan mais qu'il a aussi conduit des expéditions dans les Rocheuses. Il était extrêmement débrouillard et entreprenant, comme la plupart des Métis en ces temps historiques du commerce de la fourrure.

En fait, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada a reconnu que François Beaulieu II était un personnage important dans l'historiographie métisse.

Le sénateur Patterson : Où est-il né, le savez-vous?

M. Enge : Il est né dans les Territoires du Nord-Ouest. Je ne sais pas où exactement, mais en consultant les documents historiques, j'en ai conclu que c'était dans la région de North Slave. Son père jouissait lui aussi d'une certaine réputation. On l'appelait François Beaulieu I, et c'est lui qui a accompagné l'expédition de Franklin le long de la rivière Coppermine. C'est à cette époque que François Beaulieu II est né.

Senator Patterson: You have talked about the issue brewing with the Tlicho. I also understand that you are at odds with the Akaitcho right now and that they are, I believe, negotiating with Canada and identifying lands, and, as you have said, you are not involved. Could you describe that situation for us and where things are at in that connection with the Akaitcho? That is in the Yellowknife area, is it not?

Mr. Enge: I want to be clear here. We have a very good relationship with the Tlicho. It was only recently, at a Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board hearing looking into the prospect of another mine being built in our traditional lands where our joint interests came together. We are working hand in glove with the Tlicho with respect to our interests in this mine. This mine is being proposed by a mining company called Fortune Minerals and they are calling it the NICO Project. Of course, the Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board is holding hearings looking into the impact that mine would have on the Aboriginal peoples' homeland.

I had the opportunity to attend the hearings right in the community of Behchoko, the largest Tlicho community, and I had opportunities to sit down and speak with the grand chief and all the other chiefs of the communities. We find common ground with each other and we find ourselves natural allies with respect to many projects and this one in particular. I am optimistic that we will work out our issues with respect to our sacred ground of Old Fort Rae, where our ancestors are buried; I am sure that will be fine.

Having said that, with respect to the Akaitcho Dene First Nations, that organization is taking the N.W.T. Métis Nation to court as opposed to the North Slave Métis Alliance. We do feel very disappointed in what they are saying about the Metis because, by extension of what they are saying in their statement of claim, namely that there are no section 35 Aboriginal rights-bearing Metis people in the Northwest Territories, we feel quite offended by that, especially when we take into account that it was not too far in the past that we were all working together under the auspices of a Dene-Metis claim. Fast-forward to the years since 1990 and they are now taking a very different approach to us. I think the best word to characterize it is a hostile position, and we do not understand the rationale for that. The fact of the matter is the Metis that I represent, our cousins to the south, are all section 35 Aboriginal rights-holding, rights-bearing Metis people. I have had to produce my genealogy and historical documents for the lawsuit that I had to prosecute against the Crown for denying our members the right to harvest caribou. The genealogical documents and historical documents that I referred to earlier in my presentation equally apply to the South Slave Metis, the very Metis that the Akaitcho Dene are taking to court, claiming that they do not possess Aboriginal rights and therefore the Crown has no business negotiating a land and resource agreement with them. It does not make sense and it does not add up.

Le sénateur Patterson : Vous avez parlé du litige qui couve avec les Tlicho. Je crois savoir que vous êtes actuellement en bisbille avec les Akaitcho, qui sont en train de négocier avec le gouvernement fédéral leurs droits sur certains territoires, mais comme vous l'avez dit, vous ne participez pas à ces négociations. Pourriez-vous nous dire ce qu'il en est avec les Akaitcho? Ils sont dans la région de Yellowknife, n'est-ce pas?

M. Enge : Je vais être très clair. Nous avons une excellente relation avec les Tlicho. Ce n'est que tout récemment, lors d'une audience de l'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie qui examinait la possibilité d'exploiter une autre mine sur notre territoire traditionnel, que nous nous sommes rendu compte que nos intérêts convergeaient. Et depuis, nous collaborons très étroitement à la défense de nos intérêts dans ce dossier. La mine est proposée par la société Fortune Minerals, et il s'agit du projet NICO. L'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie tient actuellement des audiences sur l'impact que l'exploitation de cette mine pourrait avoir sur le territoire traditionnel des Autochtones.

J'ai eu l'occasion d'assister aux audiences qui se sont tenues dans la collectivité de Behchoko, la plus importante collectivité tlicho, et de discuter avec le grand chef et tous les autres chefs des communautés. Nous avons constaté que nous avions beaucoup d'intérêts communs et que nous étions des alliés naturels pour défendre nos droits face à de nombreux projets, notamment celui-ci. Je suis convaincu que nous réussirons à trouver une entente en ce qui concerne le territoire sacré d'Old Fort Rae, où sont enterrés nos ancêtres; je suis sûr qu'on y arrivera.

Cela dit, s'agissant des Premières nations dénées d'Akaitcho, cette organisation a décidé de poursuivre la Nation métisse des T.N.-O., mais pas l'Alliance des Métis de North Slave. Nous sommes toutefois très déçus de ce qu'ils laissent entendre au sujet des Métis dans leur demande introductive d'instance, à savoir qu'il n'y a pas, dans les Territoires du Nord-Ouest, de Métis titulaires de droits en vertu de l'article 35. C'est d'autant plus insultant qu'il n'y a pas si longtemps, en 1990, nous travaillions tous ensemble dans le cadre de la revendication des Dénés-Métis. Et aujourd'hui, ils affichent à notre égard une attitude radicalement différente, voire hostile, et nous ne comprenons pas pourquoi. Car il faut bien comprendre que les Métis que je représente, nos cousins du Sud, sont tous titulaires de droits ancestraux en vertu de l'article 35. Comme je l'ai tout à l'heure, j'ai dû présenter des documents attestant de ma généalogie et de mon passé dans le cadre des poursuites que j'ai dû intenter contre l'État canadien, qui ne reconnaît pas le droit de nos membres de chasser le caribou. Les Métis de South Slave doivent aussi présenter ces documents, car ce sont eux que les Dénés d'Akaitcho poursuivent devant les tribunaux en prétendant qu'ils n'ont aucun droit ancestral et que, par conséquent, l'État canadien n'a pas à négocier d'entente sur les terres et sur les ressources avec eux. Ça ne tient pas debout.

You can say that our relationship with the Akaitcho First Nation is one of indifference. We are not really communicating at a very good level right now. I do not have the same kind of relationship with the Akaitcho chiefs as I do with the Tlicho chiefs. That is unfortunate, and I hope that down the road they will change their minds about us. I think what will help change their minds is when the Supreme Court of the Northwest Territories issues their ruling that the North Slave Métis people possess section 35 Aboriginal rights, and we can put that matter to rest once and for all.

Senator Patterson: Thank you.

Mr. Devlin: The Métis of the Great Slave Lake area, the historians, tell us the ethno-genesis of the Métis of the Great Slave Lake area from the late 1700s into the early 1800s and that is the ethnic community that was there coexisting with the European fur traders and the various First Nations in the area. That is the ethnic group, and then we have these two modern political expressions of that ethnic group, the North Slave Métis Alliance for the north side of the lake and the South Slave or the Northwest Territories Métis Nation. Historians are fairly clear that this ethno-genesis arose. It may have been that some people came up from Red River, but it also arose quite independently of what was happening at Red River in its history in that it was a unique ethno-genesis centred on the Great Slave Lake area. Whether it is sometimes the GNWT or the Akaitcho, historians are pretty clear that there have been Métis centred on the Great Slave Lake for 200 or 300 years.

The Chair: Are any of your members eligible for status under the Indian Act? If so, have any of your members opted to accept Indian status?

Mr. Enge: Thank you for that question, Senator St. Germain. You definitely hit on a very touchy subject with the Métis across Canada. When Bill C-31 came along, which allowed disenfranchised Indian women to obtain their Indian status back and for their children to also secure Indian status if they wished, many of those women and their children had more or less assimilated into the Métis arena and it caused a great deal of consternation in the Northwest Territories as that new reality had to be dealt with.

The fact of the matter is that we had a considerable number of our own members who had secured Indian status under the auspices of Bill C-31. We were able to identify who had made that choice and we understood that in order for us to assert Métis rights we have to have a Métis membership. We then identified who had secured that status and had them removed. We do not accept members who have registered Indian status.

There was a time when Métis organizations did not know quite what to do about the fact that many of their members had secured Indian status, and it mostly was done surreptitiously, but they did have to deal with it. We finally got a clear understanding of whether a person who secured registered Indian status can be a Métis and an Indian at the same time.

On peut dire que notre relation avec la Première nation d'Akaiitcho est marquée par l'indifférence. En fait, la communication n'est pas très bonne avec eux. Je n'ai pas les mêmes relations avec les chefs d'Akaiitcho qu'avec les chefs tlicho. Je le regrette, et j'espère qu'un de ces jours, ils changeront d'attitude à notre égard. Je suppose que ça arrivera lorsque la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest statuera que les Métis de North Slave sont titulaires de droits ancestraux en vertu de l'article 35. À ce moment-là, ce sera réglé une fois pour toutes.

Le sénateur Patterson : Merci.

M. Devlin : À propos de notre ethnogenèse, les historiens nous disent qu'entre la fin du XVIII^e siècle et le début du XIX^e, les Métis de la région du Grand lac des Esclaves coexistaient avec les marchands de fourrures européens et les Premières nations de la région. Voilà pour le groupe ethnique, et ensuite se sont créées les deux formations modernes, l'Alliance des Métis de North Slave, sur la rive nord, et la Nation métisse des Territoires du Nord-Ouest ou de South Slave. Les historiens sont très clairs à propos de cette ethnogenèse. Il se peut que certaines personnes soient venues de la rivière Rouge, mais c'était complètement indépendant de ce qui se passait à la rivière Rouge en ce sens que c'était une ethnogenèse unique, qui concernait essentiellement la région du Grand lac des Esclaves. Que ce soit le gouvernement des T.N.-O. ou les Akaiitcho, les historiens sont pratiquement sûrs qu'il y a des concentrations de Métis autour du Grand lac des Esclaves depuis 200 ou 300 ans.

Le président : Certains de vos membres répondent-ils aux critères des Indiens inscrits, aux termes de la Loi sur les Indiens? Si oui, certains le sont-ils devenus?

M. Enge : Je vous remercie de votre question, sénateur St. Germain. Vous abordez là un sujet très délicat pour l'ensemble des Métis du Canada. Lorsque le projet de loi C-31 a été présenté, qui permettait aux Indiennes privées de leurs droits de retrouver leur statut, pour elles et pour leurs enfants, s'ils le désiraient, un grand nombre de ces femmes ainsi que leurs enfants s'étaient plus ou moins intégrés dans la société métisse, ce qui était la cause d'une grande consternation dans les Territoires du Nord-Ouest car il fallait tenir compte de la nouvelle situation.

En fait, un très grand nombre de nos membres avaient obtenu le statut d'Indien aux termes du projet de loi C-31. Nous avons réussi à savoir qui avait fait ce choix et nous avons déterminé que, si nous voulions faire valoir nos droits de Métis, il fallait que nos membres soient métis. Nous avons donc exclu ceux qui avaient obtenu le statut d'Indien. Nous n'acceptons pas les Indiens inscrits parmi nos membres.

À un certain moment, les organisations métisses ne savaient pas vraiment quoi faire de leurs membres qui avaient obtenu le statut d'Indien, et elles les excluaient généralement de façon discrète. Il fallait bien qu'elles réagissent. Nous avons finalement eu une réponse très claire à la question de savoir si une personne qui a obtenu le statut d'Indien pouvait à la fois être un Métis et un Indien.

That clarification came from a recent Supreme Court of Canada decision called *Cunningham* where a Cunningham family on the Peavine Metis Settlement in Alberta had secured Indian status under the auspices of Bill C-31, and the Metis council at the settlement disallowed them. They cancelled their memberships, and the Supreme Court of Canada clearly said that that is okay. You cannot be both, unless the Metis community itself says it is okay. The Metis have a right to determine their own membership, and that community said no, if you secure registered Indian status you cannot be a part of this community anymore.

Indeed, we support the notion that the Metis have a right to determine their membership and it is not an automatic right to retain Metis membership if a person decides to become an Indian.

The Chair: You said there were 500 in your population. How many have memberships?

Mr. Enge: Thank you, senator. We did a house-cleaning of our membership some time ago, two years ago this January. As far as we know, none of our remaining members have registered Indian status. Our constitution, bylaws and our membership application form do not permit that. As far as we know, there are no registered Indians under the Indian Act in our membership.

The Chair: How many members do you actually have in the North Slave Métis Alliance?

Mr. Enge: Our membership is in the 500 range.

Senator Raine: For clarification, my understanding was that once someone declared him or herself status, from a federal government point of view they could not go back to being Metis. Is that your understanding?

Mr. Enge: Yes, that is my understanding. As far as I understand, and I am no expert on the Indian Act, that is a one-way door. I happen to know that there were some former Metis members who regretted securing Indian status after the fact and wanted to look into reversing it and found that it was not possible.

Senator Raine: Your statement that the Metis communities could determine their membership is not exactly accurate because you cannot reverse that?

Senator Dyck: Cannot reverse the First Nation status.

Mr. Enge: I guess that needs clarification. What I mean is we could look at a person who obtained Indian status and say you do not belong to an Indian band, you do not belong under some kind of other treaty or land claim, and you have been a staunch supporter of our rights and community and we would like you to be a part of our community. We feel that we have a right to confer that status on them, providing that this Indian person has not taken their bundle of Aboriginal rights somewhere else.

Cette réponse nous a récemment été donnée par la Cour suprême du Canada, dans la cause *Cunningham*. La famille Cunningham, du Peavine Metis Settlement en Alberta, avait obtenu le statut d'Indien aux termes du projet de loi C-31, si bien que le Conseil métis de l'établissement avait privé de leurs droits les membres de la famille. Ces derniers ont alors annulé leur adhésion, et la Cour suprême du Canada a statué clairement que c'était légal. On ne peut pas être les deux à la fois, sauf si la communauté métisse l'accepte. Les Métis ont donc le droit de déterminer qui peut être membre de leur communauté, et si celle-ci refuse un membre qui a obtenu le statut d'Indien inscrit, celui-ci ne peut plus en être membre.

Nous estimons que les Métis ont le droit de déterminer qui peut être membre de leur communauté, et que la personne qui décide de devenir Indien inscrit court le risque de perdre son statut de Métis.

Le président : Vous avez dit que vous étiez 500. Combien sont membres de votre organisation?

M. Enge : Merci, sénateur. Il y a eu deux ans en janvier, nous avons fait le ménage parmi nos membres, et d'après nos dossiers, il n'y a plus un seul Indien inscrit. Notre constitution, notre règlement et notre formulaire de demande d'adhésion rendent la chose impossible. Que je sache, il n'y a pas d'Indiens inscrits, aux termes de la Loi sur les Indiens, parmi nos membres.

Le président : Combien l'Alliance des Métis de North Slave compte-t-elle de membres?

M. Enge : Environ 500.

Le sénateur Raine : Excusez-moi, mais je pensais que lorsque quelqu'un revendiquait le statut d'Indien inscrit, il ne pouvait pas redevenir Métis. C'est bien ainsi que vous l'entendez?

M. Enge : Oui, tout à fait. Je ne suis pas expert en la matière, mais je crois qu'aux termes de la Loi sur les Indiens, la décision est irréversible. J'ai entendu parler d'anciens Métis qui regrettaient d'avoir demandé le statut d'Indien inscrit et qui avaient essayé de revenir en arrière, mais ils ne le pouvaient pas.

Le sénateur Raine : Donc, quand vous dites que les communautés métisses doivent pouvoir accepter ou refuser des membres, ce n'est pas tout à fait exact puisque c'est irréversible.

Le sénateur Dyck : C'est le statut d'Indien inscrit qui est irréversible.

M. Enge : Permettez-moi d'apporter quelques précisions. Dans ce genre de situation, si la personne n'appartient pas à une bande indienne, qu'elle n'est pas partie à un traité ou à une revendication territoriale quelconque, et que c'est un ardent défenseur de nos droits et de notre communauté, nous pouvons très bien décider de l'accueillir dans notre communauté. Nous estimons avoir le droit d'accorder ce statut à ce genre de personne, à condition qu'elle ne se soit pas prévalu de ses droits ancestraux ailleurs.

Senator Dyck: You mentioned that Canada was doing a study in identifying historic Metis communities after the *Powley* decision. Have you seen that document? Do you know who they have identified? Is that document available?

Mr. Enge: Thank you for that question. Indeed, if you go to the Aboriginal Affairs and Northern Development Canada website, you will find that, somewhere embedded in it, where I found it just by accident, the 15 studies are listed, as well as which communities they did the studies on. It is definitely on the AANDC website. You can find it.

Mr. Devlin: To clarify that, I think it is actually on the Department of Justice website they mention this post-*Powley* investigation of 15 potential historic Metis communities. You cannot actually get the reports. We had to do an access to information request to get the report for the Great Slave Lake Metis community. It was only because we were part of that community that we got the report. They are not publicly available. It is only that they engaged in the studies that is public information.

Senator Dyck: I wonder if the committee should get that information.

The Chair: We could make the request for it if you think it would assist you.

Senator Dyck: I think it would be interesting.

Mr. Devlin: We can provide you with our copy of the report about the Great Slave Lake folks.

Senator Raine: I would like to ask a question about MÉTCOR and all your subsidiaries. Are these companies doing well? This is an economic development arm of the North Slave Métis Alliance. Is the alliance a non-profit association? Is MÉTCOR a for-profit or non-profit? How does that work?

Mr. Enge: Thank you for the question, Senator Greene Raine. Indeed, MÉTCOR is the development arm of the North Slave Métis Alliance. The North Slave Métis Alliance is a non-profit society, whereas MÉTCOR is a corporation registered under the auspices of the Canada Business Corporations Act. It is the business arm of the North Slave Métis Alliance.

You asked how our businesses are doing. We are doing okay, but not as well as we want to. We are in a building process, and our corporations are making enough money to see us live another day. Right now we are very much in a building process.

The development corporation came about because the North Slave Métis Alliance is in a unique position as Metis people in the sense that it has three impact benefit agreements, as they are known, with the three operating diamond mines in our region. We needed a development corporation in order to take advantage of

Le sénateur Dyck : Vous avez dit que le gouvernement fédéral avait entrepris une étude sur les communautés historiques métisses, après la décision *Powley*? Avez-vous vu ce document? Savez-vous quelles collectivités il a identifiées? Ce document a-t-il été publié?

M. Enge : Je vous remercie de votre question. Si vous consultez le site d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, vous y verrez que le ministère a fait 15 études sur des collectivités dont ils donnent les noms. J'ai découvert cela tout à fait par hasard. C'est sur le site d'AADNC. C'est facile à trouver.

M. Devlin : En fait, c'est sur le site du ministère de la Justice qu'on peut trouver ce programme de recherche post-*Powley* sur 15 communautés métisses historiques possibles. On ne peut pas se procurer les rapports. Nous avons dû faire une demande d'accès à l'information pour obtenir le rapport concernant la communauté métisse du Grand lac des Esclaves. C'est uniquement parce que nous faisons partie de cette communauté que nous avons pu l'avoir. Ces documents ne sont pas publics. La seule information qui soit publique, c'est qu'ils ont entrepris des études là-dessus.

Le sénateur Dyck : Peut-être que le comité pourrait obtenir ces documents.

Le président : Nous pouvons en faire la demande si vous pensez qu'ils pourraient vous être utiles.

Le sénateur Dyck : Je pense que ça en vaudrait la peine.

M. Devlin : Nous pouvons vous faire parvenir une copie du rapport sur les Métis de la région du Grand lac des Esclaves.

Le sénateur Raine : J'aimerais poser une question au sujet de MÉTCOR et de toutes vos succursales. Est-ce que ces entreprises marchent bien? Nous savons que MÉTCOR est l'instrument de développement économique de l'Alliance des Métis de North Slave. L'alliance est-elle une association à but non lucratif? Et MÉTCOR, a-t-elle un but lucratif ou non? Comment ça marche?

M. Enge : Je vous remercie de votre question, sénateur Raine. Il est vrai que MÉTCOR est l'instrument de développement économique de l'alliance. L'alliance est une association à but non lucratif, alors que MÉTCOR est une société enregistrée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. C'est donc bien l'instrument commercial de l'Alliance des Métis de North Slave.

Vous me demandez si ces entreprises marchent bien. Ça va, mais pas aussi bien que nous le voudrions. Nous sommes dans la phase de développement, et nos entreprises font tout juste assez d'argent pour survivre. Mais encore une fois, nous sommes dans la phase de développement.

Nous avons créé la société de développement parce que l'Alliance des Métis de North Slave se trouvait dans une situation unique en ce sens que nous avons, dans la région, trois ententes sur les répercussions et les avantages, comme on les appelle, en raison des trois mines de diamant qui y sont exploitées.

the business opportunities that flow from those impact benefit agreements. We are engaged in discussions to secure even more impact benefit agreements.

I do not know if one can call this ironic or not, but certainly the mining corporations are taking a more enlightened approach to our Aboriginal rights than the Crown is, because they are dealing with us on a rights basis.

We expect that our corporations will grow over time and we look forward to having an independent source of income to help us do the things we need to do, like take the Crown to court when we have to. I think you know that one of the problems that the Metis experience across Canada is that we do not get any core funding from the federal government or, for that matter, from the territorial government, to undertake our business.

The Chair: Thank you. I think the main focus of this study is the identity of Metis, and we welcome anything you can add that would assist the committee in determining, more definitively, the Metis. You have a complex, I think, unique situation in your area, but we thank you for your presentation; it was clear and understandable. We thank you for your responses to our questions.

With that, colleagues, is there any other business?

There being none, the committee is adjourned.

(The committee adjourned.)

Il fallait donc bien qu'une société de développement s'intéresse aux opportunités qu'offrent ces ententes. Nous participons à des discussions en vue de la signature d'autres ententes de ce genre.

Je ne sais pas s'il faut s'en réjouir, mais le fait est que les entreprises minières sont beaucoup plus sensibles à nos droits ancestraux que ne l'est l'État canadien, et quand nous discutons avec elles, c'est sur la base de nos droits.

Nous espérons que nos entreprises vont se développer au cours des années, et nous avons hâte de disposer d'une source de revenus indépendante qui nous aidera à faire ce que nous avons besoin de faire, comme intenter des poursuites contre l'État canadien lorsqu'il le faut. Vous savez sans doute que l'un des problèmes des Métis au Canada, c'est qu'ils ne reçoivent aucun financement de base du gouvernement fédéral, et pas davantage du gouvernement territorial d'ailleurs, pour créer leurs propres entreprises.

Le président : Merci. Le sujet de cette étude est l'identité des Métis, et nous aimerions savoir si vous avez quelque chose à ajouter qui pourrait nous aider à déterminer de façon plus précise ce qu'est un Métis. Je crois que la situation des Métis, dans votre région, est unique et complexe à la fois, et nous vous remercions de votre témoignage, qui était clair et instructif. Merci aussi d'avoir répondu à nos questions.

Cela dit, chers collègues, avez-vous d'autres questions à soulever?

Puisqu'il n'y en a pas, je lève la séance.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Wednesday, October 17, 2012

North Slave Metis Alliance:

William (Bill) A. Enge, President;
Christopher Devlin, Counsel.

TÉMOINS

Le mercredi 17 octobre 2012

North Slave Metis Alliance :

William (Bill) A. Enge, président;
Christopher Devlin, conseiller juridique.